

2 CIVIVA – pour un service civil fort

3 Libre choix entre service civil et militaire

4 Le SIA n'est pas mis au placard

6 L'ASC visite le centre de formation

Le grand débat doit encore être mené

Le résultat des élections 2011 laisse présager un assouplissement en matière de service civil. Mais le grand débat doit encore être mené: d'un côté des propositions de durcissement, de l'autre des efforts pour ouvrir le service civil. Le nouveau parlement doit, enfin, discuter de son orientation générale.

Les élections 2011 sont passées. Pourtant, les défis qui attendent le service civil risquent bien de se préciser dans la nouvelle législature. Les résultats donnent plutôt matière à espoir. Soixante-quatre des candidat-e-s que CIVIVA avait recommandé-e-s sont entré-e-s au Conseil National, dont cinquante-quatre sortant-e-s et dix nouvelles. Vingt-cinq autres n'ont pas participé à notre sondage, mais sont potentiellement favorable au service civil d'après leur profil Smartvote («oui» ou «plutôt oui» au libre choix entre service civil et militaire.

Deuxième civiliste au parlement

Au total, ce ne sont donc pas moins de quatre-vingt huit parlementaires – du PS à l'UDC – qui s'engagent pour un service civil fort. Une autre bonne nouvelle: Avec Cédric Wermuth (PS, AG) un deuxième civiliste est entré au parlement aux côtés d'Antonio Hodgers (Verts, GE).

Globalement les forces favorables au service civil ont été renforcées. Cela était bien nécessaire, car d'importantes décisions de planifications aux incidences significatives seront à prendre dans cette nouvelle législature. Prochainement le Conseil Fédéral va recevoir un rapport sur les conséquences des durcissements de l'ordonnance sur le service civil de février 2011. Il prendra des décisions d'orientations en fonction de ses recommandations.

Les conclusions du gouvernement vont aussi influencer d'autres affaires en cours en matière du service civil, notamment la

motion Eichenberger et l'initiative parlementaire Engelberger, qui demandent d'introduire d'autres obstacles dans l'accès au service civil. Si les durcissements de février ne sont pas jugés suffisants – c'est-à-dire s'ils n'empêchent pas assez de jeunes conscrits de faire un service utile à la communauté – la pression sur le service civil va augmenter.

Des propositions constructives

Les attaques permanentes contre le service civil laissent perplexe. Elles empêchent une discussion pragmatique qui tienne compte des effets positifs du service civil. D'autres propositions constructives, comme par exemple l'ouverture du service civil aux inaptes ou l'amélioration de la formation des civilistes, viennent contrecarrer cette tendance. Il ne reste plus qu'à espérer que ces propositions ne se noieront pas dans un débat se réduisant exclusivement à de nouvelles limitations et chicaneries.

Dans le nouveau parlement, il y a encore des politicien-ne-s qui voient le service civil comme une menace et qui tentent de le rendre aussi peu attractif que possible. Il ne reste plus qu'à espérer que ces forces vont perdre du poids dans la nouvelle législature et que les parlementaires plus pragmatiques et réalistes qui ne voient pas dans le service civil un danger mais une opportunité pour la jeunesse et pour toute la société suisse prennent le dessus.

Lukas Leuzinger

Traduction: Gaétan Morel

Prix-CIVIVA

Félicitations!



Cette année, le service civil fête son 15ème anniversaire – et il a fait ses preuves: Initialement conçu uniquement comme un service de remplacement pour les ob-

jecteurs de conscience, il est devenu une institution à part entière permettant aux jeunes conscrits de rendre un service très important à l'ensemble de la société.

Ce développement n'a pu être possible que grâce à des personnes engagées qui ont défendu le droit à l'objection de conscience et qui ont promu le service civil comme alternative au service militaire afin d'accomplir l'obligation de servir. Cet engagement doit être honoré.

Malheureusement, dans la sphère politique, le service civil n'a jusqu'ici pas été considéré à sa juste valeur. Pour cette raison, CIVIVA remet pour la première fois cette année un prix pour le service civil.

Au cours de cette année de jubilé, le premier prix-CIVIVA pour le service civil a été remis à Ruedi Winet: Il avait fondé et géré pendant de nombreuses années la permanence de consultations pour les conscrits, recrues et civilistes à Zurich. Alors infirmier dans le canton des Grisons, il avait refusé d'effectuer son service militaire en 1983 et a été puni non seulement par une peine d'emprisonnement, mais aussi par une interdiction d'exercer sa profession. La présence de Martin Jäger à la remise du prix, Directeur du Département de l'éducation du canton des Grisons, qui a prononcé le laudatio de Ruedi Winet, a été ainsi un symbole fort.

Miguel Garcia

Editorial

Poursuivre le travail sur les bonnes bases



Martin Stadelmann, membre du comité, représentant de l'ASC

En octobre, CIVIVA a décerné pour la première fois un prix récompensant des engagements exceptionnels pour le service civil. Le premier gagnant du prix-CIVIVA est Ruedi Winet,

qui a géré pendant 20 ans la permanence de consultations pour les objecteurs de conscience et les civilistes à Zurich (page 1). Nous le félicitons!

Nos efforts réalisés autour des élections pour un parlement plus favorable au service civil ont également porté leurs fruits: 64 des candidats recommandés par CIVIVA ont été élus et le nouveau parlement est devenu un peu plus favorable au service civil (page 1).

Pour s'assurer que les parlementaires s'engagent activement pour le

service civil, CIVIVA va mener des échanges intensifs sur la question dans les prochains mois. Cela est d'autant plus important que des décisions capitales sont en suspens: en décembre, le Conseil Fédéral va publier son rapport sur le service civil. Si celui-ci est négatif, d'autres durcissements vont suivre. Dans le meilleur des cas, le rapport peut déboucher sur une ouverture du service civil aux inaptés (page 4).

Nous vous remercions chaleureusement de votre soutien en 2011: vos contributions – financières ou sous forme d'idées et d'engagements bénévoles – ont permis de structurer CIVIVA et de renforcer notre engagement pour le service civil. Le démarrage de l'aventure a été un succès et nous bâtissons l'avenir sur cette bonne base. Nous nous réjouissons déjà de potentielles collaborations en 2012 et nous comptons sur votre soutien.

Devenez membre!

CIVIVA soutient le maintien et le développement du service civil.

CIVIVA soutient de bonnes conditions d'engagements pour les civilistes.

CIVIVA met en lien l'engagement de toutes les organisations et établissements d'affectation qui soutiennent le service civil.

CIVIVA est soutenu par un large éventail politique – car le service civil est une question qui concerne tout le monde.

Toutes les organisations et tous les établissements qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA. Les personnes sans affiliation peuvent devenir membre de la Permanence service civil – Genève (PSC) ou de l'Association Suisse des Civilistes (ASC).

Plus d'informations: www.civiva.ch

Contact: CIVIVA, C.P. 9777, 8036 Zurich,

Mail: secretariat@civiva.ch

Compte de dons: CCP 85-594763-0

CIVIVA, 8004 Zurich



Contact

Genève: Permanence service civil, Maison des associations; 8, rue du Vieux-Billard; Correspondance: CP 102, 1211 Genève 8; Mail: info@servicecivil.ch

Lausanne: Centre pour l'action non-violente, Rue de Genève 52; Tél. 021 661 24 34; Site internet: www.non-violence.ch

Bellinzona: Centro per la non-violenza della Svizzera italiana (CNSI), Via Vela 21, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch; Mail: info@nonviolenza.ch

Zürich: zivildienst.ch; Gartenhofstrasse 7, 8036 Zürich; www.zivildienst.ch; Tél. 044 450 37 37 (Lundi-Vendredi 14-18h); Mail: beratungsstelle@zivildienst.ch;

Berne: Daniel Costantino, Haslerstrasse 21, 3008 Bern; www.armymuffel.ch; Tél. 077 459 49 36; Mail: info@armymuffel.ch

Bâle: Consultations chez Bruno (061 815 82 42 / 061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de décembre 2011; 5ème édition; paraît 4 fois/an

Abonnement annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA, de la PSC, de l'ASC et de zivildienst.ch l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, Case postale 9777, 8004 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Jérôme Strobel, Gaëtan Morel, Miguel Garcia, Piet Dörflinger, Simon Scheiwiller

Contributions: Lukas Leuzinger, Martin Stadelmann, Pino Dietiker, Christophe Barbey, Patrick Matthey, Benj von Wyl

Tirage: 2000 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat

Pourquoi ne pas laisser le libre choix aux jeunes?

En 2011 l'accès au service civil a été rendu plus compliqué, les indemnités réduites et l'augmentation de la durée du service sérieusement envisagée.

De son côté, la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) réclame elle le libre choix entre service civil et armée.

«Pourquoi ne pas laisser aux jeunes le libre choix entre le service militaire et le service civil?», demande la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) dans un rapport publié récemment. Dans celui-ci, la commission critique le fait que presque deux tiers des conscrits ne fassent pas leur service militaires et que la moitié n'effectue pas tous leurs jours de service. Cette tendance va encore s'aggraver avec la réduction de l'armée à 100 000 personnes, argumente la CFEJ. Pour défendre le principe de l'obligation de servir, qui n'est pas remise en question par le rapport le «service à la communauté obligatoire» doit être redéfini.

Modifier la constitution

La Commission propose de reformuler ainsi l'article 59 de la constitution fédérale: «Tout homme de nationalité suisse est astreint au service militaire ou au service civil». Les deux services seraient de durée égale. Concernant les inconvénients militaires de la vie en caserne ou de la dangerosité liée à l'usage d'armes, le rapport prévoit certaines mesures attrayantes pour l'armée et des

conditions supplémentaires pour le service civil. Celui-ci devrait être effectué dans une autre région linguistique et le nombre de jours à servir serait augmenté s'ils étaient effectués en plus de trois périodes et après 25 ans. Un paragraphe serait également ajouté pour donner une priorité à l'armée.

Développer de nouveaux domaines

En espérant une demande croissante de postes d'affectation, le rapport mentionne de nouveaux domaines pour élargir les missions: à l'avenir, les civilistes pourraient par exemple installer des cellules photovoltaïques sur les toits des maisons, soutenir les administrations locales «dans le domaine de la voirie, de la gestion des incivilités, ou encore de l'entretien des espaces vert», voire être impliqués dans les grandes manifestations nationales et internationales que la Suisse organise. Dans une perspective plus lointaine, le rapport parle également de l'ouverture du service civil aux femmes et aux jeunes étrangers.

Réagissant aux propositions de la CFEJ, les médias les attribuent avant tout à Pierre

Maudet. Selon la «Neue Zürcher Zeitung», elles ont été clairement écrites de sa main. Le journal rappelle l'intention de Maudet de diminuer les effectifs de l'armée à 20 000 personnes et écrit: «Le maire radical de Genève essaie depuis un certain moment de se profiler comme un penseur visionnaire de la politique de sécurité au-delà de la Romandie».

«La proposition n'est ni innovante, ni très originale. Mais cela ne veut pas dire qu'elle est mauvaise, au contraire»

De son côté, «La Liberté» estime que le rapport va à contre-courant des décisions politiques récentes. Seul le commentateur de la «Appenzeller Zeitung» parle d'un débat nécessaire et urgent: «La proposition de Pierre Maudet n'est ni innovante, ni très originale. Mais cela ne veut pas dire qu'elle est mauvaise, au contraire.»

Pino Dietiker

Traduction: Gaétan Morel

En toile de fond

Claude Hêche veut ouvrir le service civil aux inaptes

Aujourd'hui, pour être admis au service civil, il faut être déclaré apte au service militaire. Selon le Conseiller aux Etats jurassien Claude Hêche (PS), cela devrait changer bientôt. Dans un postulat, il demande au Conseil Fédéral de réfléchir sur la possibilité pour des personnes déclarées inaptes ou réformées de réaliser un service civil. Le Conseil des Etats a approuvé son intervention bien que le Conseil Fédéral l'ait rejeté en arguant que l'admission des inaptes au service civil n'était pas en accord avec la constitution.

Le service civil offre aux jeunes la possibilité d'acquérir des compétences sociales et techniques qui leur sont très utiles dans la vie privée et professionnelle, explique Hêche dans sa demande. En outre ils rendent un précieux

service à la société. Hêche voit de réels besoins d'appui par des civilistes dans le domaine social ou la protection de la nature. «Je suis convaincu que les jeunes sont prêts à rendre un service à la société», déclare-t-il. Mais de plus en plus de personnes ne veulent plus s'engager dans l'armée. «La société a évolué», dit Hêche. L'obligation de servir doit s'adapter à cette évolution.

Une question de volonté

Hêche admet qu'on pourrait avoir des difficultés à trouver assez de postes d'affectation si on met en oeuvre sa proposition. Mais indique également que le nombre d'établissements d'affectation a augmenté de 20% entre 2009 et 2010. Par ailleurs, il peut très bien imaginer

élargir les domaines d'affectation. «C'est avant tout une question de volonté politique»

Suite à son approbation par le Conseil des Etats, le postulat a été transmis à l'organe d'exécution pour le service civil. Celui-ci a mené un sondage parmi des inaptes pour s'assurer qu'ils sont intéressés et prêts à faire du service civil. Cette évaluation est terminée, dit Samuel Werenfels, directeur de l'organe d'exécution. Les résultats vont être publiés dans le rapport au Conseil Fédéral sur les effets de la preuve par l'acte. Werenfels prend en tous les cas le contre-pied de la prise de position du Conseil Fédéral en affirmant que la proposition de Hêche peut se réaliser sans changer la constitution.

Lukas Leuzinger

«Nous sommes les petites mains, mais on est utile»

Marc Bussard, 22 ans, carreleur de profession, effectue un service civil de 10 mois à la Fondation des Services d'Aide et de Soins à Domicile (FSASD) de Genève. Son collègue Xavier Marquet, 21 ans, laborantin en chimie, réalise lui une affectation prioritaire de 6 mois dans le même établissement.

Quelle est votre mission au sein de la FSASD?

Le matin, nous livrons du matériel de soin dans les trente-six Centres d'action sociale (CAS) du canton et à domicile. L'après-midi, nous nous occupons de l'intendance de notre service (courrier, préparations de salle). De manière plus générale, même si nous ne faisons pas de soins, nous créons du lien, apportons de l'aide aux gens à domicile, avons l'occasion d'échanger avec eux. Sans nous et nos livraisons, rien ne fonctionne. Nous sommes les petites mains, mais nous nous sentons très utiles.

Qu'est-ce qui vous a poussé à faire du service civil plutôt que l'armée?

Marc: Au départ, c'est surtout parce que je ne voyais aucun sens à faire l'armée et que je voulais me rendre utile autrement. Il y avait aussi le confort de pouvoir dormir à la maison, rester à Genève. Je n'avais pas conscience que le service civil pourrait m'apporter autant, c'est seulement une fois commencé que j'ai réalisé combien c'est une expérience unique.

Xavier: En réalité, hormis la possibilité de partir à l'étranger, je n'étais à la base pas particulièrement motivé par le service civil, c'était plutôt pour faire quelque chose d'autre que l'armée. Ma vision a également complètement changé une fois le service civil commencé.

Comment avez-vous pu vous arranger avec votre employeur pour effectuer une longue période de service civil?

Xavier: je me suis organisé pour diviser le service en deux périodes de six mois. Mon employeur ne fait pas de différence entre une personne qui part à l'armée ou au service civil, donc cela n'a pas posé problème.

Marc: j'ai pu m'arranger avec mon patron pour faire presque l'intégralité de mon service civil en une seule fois et retrouver ma place ensuite. C'était plus pratique ainsi. Le service civil est idéal pour des périodes de transition, mais possible aussi en cours d'emploi.

Quels sont les principaux apports de cette affectation?

Marc: À la FSASD, nous avons beau-



Marc et Xavier: «Même si nous ne faisons pas de soins, nous créons du lien». Photo: Gaétan Morel

coup plus de contacts avec les gens que dans notre boulot habituel. Cette affectation nous permet de découvrir d'autres domaines, en l'occurrence le milieu des soins à domicile. Cela ouvre vraiment des portes au niveau professionnel. Le service civil, c'est aussi sortir de la routine, sans pour autant devoir s'engager à long terme ou changer de voie. J'aimerais bien pouvoir continuer à travailler dans le futur à la FSASD et je regarde régulièrement les ouvertures du poste. Enfin, c'est un grand apprentissage, aussi bien technique que sur le plan humain.

Xavier: avec cette affectation, j'ai vraiment pris conscience de mon intérêt pour des activités qui ont une utilité sociale. Je dirais même que je me rends compte que mon boulot de laborantin ne me plaisait en fait pas tant que ça. Aujourd'hui, je n'exclus pas de changer de voie et je suis attentif aux ouvertures de postes à la FSASD. J'imagine aussi, pourquoi pas, faire une formation complémentaire dans le domaine de la santé sociale.

Globalement, on se sent extrêmement utile, c'est très valorisant. Nous avons certes un statut de civilistes, mais on se sent

vraiment bien intégré dans l'équipe et on travaille comme n'importe quel employé. On a le sentiment de ne pas simplement être utilisé pour faire le sale boulot. Désormais, on a vraiment envie d'en parler autour de nous, de motiver les gens à faire du service civil.

Quels sont les inconvénients du service civil?

Xavier: je ne vois pas d'inconvénients majeurs dans le service civil. Une seule chose qui pose problème, c'est que le site web qui rassemble les affectations n'est pas très à jour et qu'il est très compliqué de trouver une place. Le fait de pas avoir d'accompagnement ou de conseils n'y aide pas. Il est presque plus facile de trouver une place par le bouche à oreille, lorsqu'on connaît des organismes d'affectation.

Marc: je suis du même avis. Un autre souci, c'est le paiement différé de l'assurance perte de gain (APG). Quand on est habitué à recevoir un salaire à la fin du mois, devoir attendre pour le recevoir n'est pas évident. Mais ce n'est pas insurmontable.

Entretien réalisé par Gaétan Morel

Brèves

L'armée reste prioritaire

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a récemment publié son «rapport sur la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+». Avec cette nouvelle stratégie, le DDPS essaie de réagir au changement du contexte sécuritaire depuis la fin de guerre froide. Le rapport met plus de poids sur l'aide en cas de catastrophe et l'aide d'urgence que sur les menaces militaires. Ainsi, il souligne l'importance de la protection civile. En même temps, le DDPS veut réviser le modèle de service actuel, notamment parce qu'il n'arrive pas à recruter assez de personnel qualifié pour la protection civile. Bien que le rapport reconnaisse la valeur du service civil comme mesure préventive contre des catastrophes naturelles et au maintien des conditions naturelles de l'existence, les auteurs ne réussissent pas à encadrer cette prise de conscience dans la nouvelle stratégie. (red)

Brèves

Le service civil fait avancer la carrière

Le service civil offre à des jeunes la possibilité de faire des expériences formatrices supplémentaires et de développer des compétences sociales, ce qui est important dans la vie professionnelle. Ceci est la conclusion d'une étude de l'institut allemand de la jeunesse. Trois quarts des civilistes interviewés confirment les effets positifs de leur service non seulement sur le développement personnel mais aussi pour l'entrée dans la vie professionnelle.

Le droit à l'objection de conscience

La Cour européenne des droits de l'homme a confirmé pour la première fois que l'objection de conscience est un droit humanitaire. Par le passé, l'obligation de servir était reconnue comme une exception à l'interdiction de travail forcé. Dans le cas d'un objecteur arménien, la cour a pondéré davantage le droit à l'objection de conscience. (red)

Brèves

La taxe d'exemption a été condamnée

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a condamné la Suisse en 2009 et considéré que la taxe d'exemption était discriminatoire. Elle a ainsi forcé la Suisse à réadmettre dans les rangs de l'armée les personnes qui souhaitent servir plutôt que de payer la taxe. Cela permettra à des personnes déclarées inaptes de rejoindre le service civil si elles le souhaitent.

Mais la procédure est compliquée et la solution est encore discriminatoire. Plus on avance en âge, plus le délai pour faire les jours de service devient court, en particulier au service civil. Nous espérons que le Conseil de l'Europe, qui suit l'application des jugements de la cour ne l'acceptera pas et que le nombre de jours requis sera proportionnel à l'âge au moment de la demande ou proportionnel au temps nécessaire pour payer la taxe.

Christophe Barbey

Nouvelles de l'organe d'exécution pour le service civil (ZIVI)**Le SIA n'est pas mis au placard**

Le système d'information pour les affectations SIA exige de l'utilisateur qu'il ait les nerfs solides. Sa forme aussi bien que les résultats de recherche sont insatisfaisants. L'organe d'exécution étudie une amélioration.

Quiconque recherche un poste d'affectation doit se servir du système d'information pour les affectations (SIA). Pour autant qu'il saisisse les informations adéquates, le civiliste trouve l'affectation rêvée, mais sa joie s'éteint souvent après un coup de fil lancé à l'établissement d'affectation: là, on lui fait savoir que le poste n'est pas disponible pour la période qui lui a été proposée par le système. Comment est-ce possible?

Il faut savoir que le nombre des postes disponibles se réfère aux cahiers des charges contenus dans le système et aux indications fournies par les établissements quant à leurs besoins actuels. Si ces postes se trouvent inoccupés durant la période requise par le civiliste, ils apparaissent alors comme disponibles dans les résultats de recherche. Il y a quelques années encore, c'était aux civilistes eux-mêmes de faire les démarches pour savoir si les postes recherchés étaient déjà occupés. Dans les grands établissements d'affectation, tels que les hôpitaux, ceci provoquait une surcharge permanente des téléphones. A leur demande, le système a alors été ajusté de sorte que les postes occupés n'apparaissent plus dans les

résultats de recherche; en outre, tout établissement a la possibilité de notifier au SIA les périodes durant lesquelles il n'entend pas repourvoir tel ou tel poste. Mais si cette notification fait défaut, le poste reste présenté comme disponible.

Améliorations en vue

La Confédération a commandé l'élaboration d'une nouvelle application baptisée eZIVI. Grâce à deux interfaces – une pour les civilistes et l'autre pour les établissements d'affectation – toutes les communications seront possibles par voie électronique. L'introduction d'eZIVI marquera aussi le remplacement du système actuel d'information pour les affectations. Mais cela n'aura pas lieu avant la fin de 2013.

Etant donné les évidentes faiblesses du système actuel SIA, l'organe d'exécution a récemment décidé d'examiner, sans plus attendre, la possibilité d'un ajustement au profit de l'utilisateur. Un bureau zurichois spécialisé en ergonomie informatique analyse actuellement le système existant en tenant compte des suggestions qui ont été formulées, notamment par l'ASC. Les designers



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI
Organe d'exécution du service civil ZIVI
Organo d'esecuzione del servizio civile ZIVI

d'interaction visitent des établissements d'affectation et rencontrent des civilistes afin de déterminer leurs besoins. Mi-janvier, les ingénieurs présenteront une proposition d'amélioration du SIA à l'organe d'exécution, prenant en considération sa faisabilité sur le plan technique. Si les coûts à envisager pour la réalisation technique s'avèrent proportionnés aux bénéfices escomptés, il est probable que ces ajustements pourront déjà voir le jour à l'été 2012.

Une contribution des civilistes

La qualité des données continuera néanmoins de dépendre des informations fournies par les établissements d'affectation. Aujourd'hui déjà, chaque civiliste peut apporter sa contribution: lorsqu'un établissement d'affectation lui apprend qu'un poste proposé par le système ne sera pas repourvu durant la période requise, le civiliste doit inviter l'établissement à procéder à une mise à jour de ses données. Dans le SIA, une aide à cet effet est proposée aux établissements.

www.zivi.admin.ch

Activités de la Permanence Service Civil (PSC) - Genève

Un service citoyen qui va plus loin

Comme annoncé, la PSC a organisé le 5 octobre un colloque sur le service citoyen, en collaboration avec le groupe indépendant de réflexion sur le service citoyen, l'association Eirene Suisse et la Haute école de travail social. Ce colloque, a réuni à Genève une quarantaine de représentants d'associations, de services sociaux et de collectivités publiques.

«A la différence du service civil, le service citoyen concerne aussi les femmes ou les inaptes à l'armée: ils peuvent s'engager pour une durée de quelques mois pour un projet d'utilité publique tout en ayant l'opportunité de se former et de vivre une expérience enrichissante» a rappelé Gaétan Morel, membre du groupe indépendant de réflexion. François Ronvaux, directeur du service citoyen belge, a recensé 210 programmes de ce type dans le monde, pour la plupart dans des pays qui ont déjà abandonné la conscription obligatoire, et âgés de seulement 13 ans en moyenne. Ce qui montre selon lui que «le service citoyen est un projet de société qui répond aux besoins de notre temps». Pour la Belgique, il se félicite du succès du projet pilote, ouvert en 2011 à 32 jeunes entre 18 et 25 ans. En France, le service civique bénéficie d'un fort soutien politique: l'agence a enregistré 15 000 jeunes effectuant un service civique en 2011 et vise 75 000 volontaires d'ici 2014!

Les débats ont montré la préoccupation que le service citoyen ne concurrence ni le travail social, ni le bénévolat ou encore les emplois de solidarité et les stages. Toutefois, pour Mélissa Rebetez, du service action sociale et jeunesse de la commune de Meyrin, «les administrations publiques ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins: il existe donc des niches d'activités où des volontaires peuvent venir jouer un rôle en complémentarité des professionnels».

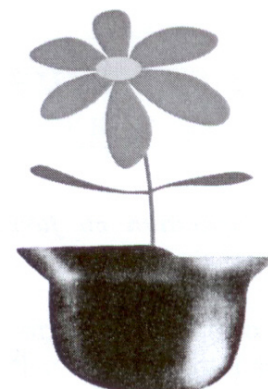
Un moyen pour refaire du lien

Pour Riccardo Rodari, enseignant à la HETS, le service citoyen serait ainsi un moyen de trouver et soutenir des gens capables de refaire du lien, d'écouter, de revaloriser et de réintégrer les personnes fragilisées. «Il faut toutefois éviter deux pièges pour le volontaire: faire la «petite main» ou se mêler de ce qu'il ne sait pas faire» précise-t-il. M. Rodari a souligné l'importance de l'accompagnement des volontaires. Selon M. Ronvaux,

c'est d'ailleurs la recette du succès du modèle belge: un jour, les volontaires suivent une journée de formation et d'échange par semaine et les tuteurs eux-mêmes sont accompagnés.

S'il apparaît qu'un immense champ d'activité situé entre les professionnels et les bénévoles s'offre au service citoyen, d'autres aspects de ce service doivent encore être précisés: le service citoyen ne doit-il s'adresser qu'aux jeunes? Quelle doit être son niveau de rémunération? Comment les missions doivent-elles être décidées? Avec quel financement un tel service peut-il fonctionner? Pour les participants, une expérience pilote doit d'abord être tentée sur Genève, afin de poursuivre la réflexion et préparer une éventuelle fin de la conscription obligatoire qui signifierait de fait la fin du service civil actuel.

Jérôme Strobel et
Patrick Matthey



Association Suisse des Civilistes (ASC)

L'ASC se rend à Schwarzenburg

A Schwarzenburg, terminus du train régional, un panneau d'indication m'indique, à travers un quartier résidentiel, le chemin du centre de formation. Pendant les mois d'été, les rues doivent certainement être remplies des arts venant de la craie des enfants. A quelque pas d'ici, situé entre des collines, je devine le bâtiment de brique du centre de formation.

Ce soir je fais – comme chaque semaine le représentant de l'ASC – ce voyage pour présenter aux civilistes l'ASC et CIVIVA lors du cours de formation. Mais c'est aussi ma curiosité personnelle qui me mène ici: je veux savoir comment les civilistes perçoivent leur formation, quelles expériences ils

ont fait dans leur service et comment les centres régionaux les traitent.

Armé de sugus et de flyers

Il paraît que certaines journées d'orientations sont transformées en journées de « désorientations » et de découragement par les responsables. En conséquence, de nouveaux civilistes pensent par exemple qu'ils doivent effectuer leurs 390 jours de service dans un seul et unique domaine.

J'entre dans la salle à manger et j'invite les civilistes à assister à ma présentation après le dîner. Pour amadouer les sceptiques, je me suis équipé de sugus que je distribue délibérément. J'ai diffusé à peu près



asc | association suisse des civilistes | asc | gsz

40 flyers et huit civilistes ont sacrifié leur soirée libre pour discuter avec moi du lobby du service civil et de leur vie quotidienne en service. Personne n'a quitté la salle énervé et la participation à la discussion était beaucoup plus élevée que dans n'importe quelle classe du collège: «Mon établissement d'affectation a besoin de moi, on pourrait bien faire cette formation en deux jours, non?» – «Qu'en est-il de ces nouveaux avions de combat?» – «Est-ce que le lobby pour le service civil peut réussir à se faire entendre de manière efficace?» Les opinions sont variées, le ton est amical, la discussion captivante – la soirée a valu la peine.

Benj von Wyl